

Actuellement près de deux français sur trois portent des lunettes correctrices. Ces chiffres ne sont pas appelés à diminuer, bien au contraire !  
Quand on sait que la Sécurité sociale ne va couvrir qu'une faible partie des dépenses liées aux soins optiques, on comprend l'absolue nécessité de souscrire à une mutuelle comme [mutualia.fr](http://mutualia.fr). Les patients, en effet, sont de plus en plus soucieux des taux de remboursement proposés par leur complémentaire. Ils sont d'ailleurs prêts à renoncer à un équipement correct s'ils doivent trop payer de leur poche.

## Évolution de la vision et prévention

Les modes de vie actuels, la lecture prolongée des écrans numériques par exemple, encouragent des troubles visuels de plus en plus jeunes. La prévention est donc à conseiller dès l'enfance. L'amblyopie par exemple se traite bien si elle est décelée rapidement. Les adultes, quant à eux, doivent se faire suivre régulièrement, pour pouvoir détecter au plus vite toute évolution négative de l'acuité visuelle. Les personnes astigmatiques seront ainsi équipées de lunettes ou de lentilles cornéennes (on peut aussi penser aux [greffes de la cornée](#)). En effectuant des visites régulières chez l'ophtalmologue, le glaucome ou la cataracte sont immédiatement dépistés et peuvent être traités, la [DMLA](#) est ralentie...

## Prise en charge des patients

Les français sont très exigeants sur la qualité et le coût des soins optiques. Ils recherchent des spécialistes, ophtalmologues ou opticiens, disponibles et à leur écoute. Une grande partie des porteurs de verres correcteurs ou de lentilles de contact adhèrent à des réseaux d'opticiens qui leur proposent des tarifs très avantageux sur le matériel choisi.

Les mutuelles se sont bien adaptées à ce nouveau marché concerné par la prévention et un équipement accessible. Elles proposent des formules sur mesure selon les besoins, l'âge, voire le statut professionnel des demandeurs. L'objectif est d'assurer au mieux les souscripteurs en tenant compte de leur budget. Ainsi ils vont pouvoir opter pour des professionnels de santé qui ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires ou vont se tourner vers les praticiens en médecine douce qui seront remboursés dans leurs contrats... Il est certes possible de se passer de complémentaire, tant que tout va bien... Mais personne n'est à l'abri d'un accident... Et une hospitalisation revient très chère.

## Soins optiques et mutuelles

Écrit par Administrateur de Cadureso.com  
Vendredi, 30 Juin 2017 15:48 -

---